

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025-2026

Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 18 juin 2026

Cartel intersyndical du personnel de l'État et du secteur subventionné

14, blvd Georges-Favon • 1204 Genève • info@cartel-ge.ch • www.cartel-ge.ch

Bureau : bureau@cartel-ge.ch

Co-Présidence : Geneviève Preti (SIT) & Terence Wenger (FAMCO)

Trésorier : Jean-Louis Rimaz (SSP-retraité) & Sylvie Gamboni (SIT-retraitée)

Membres : -

Secrétaire administratif

Balmain Badel jusqu'au 31 janvier 2026

Eliot Day depuis le 16 février 2026



19 mars 2026 – manifestation PB2026bis

Editos de la co-présidence du Cartel intersyndical

Après une année chargée marquée par la baisse des impôts et le refus des lois dites "corsets", l'année 2025-2026 est marquée par la situation financière du canton de Genève. En effet, dès septembre 2025, le projet de budget 26 austère, déficitaire de 400 millions, et le plan financier quadriennal 26-29 proposés par le Conseil d'État, mobilisent le personnel qui se voit alors privé de ses annuités pour quatre années ainsi que du rattrapage et de l'indexation des salaires.

Le projet étant refusé par le Grand Conseil, une nouvelle mouture déficitaire de près de 600 millions est annoncée par les magistrats. Tout cela alors que les

comptes 2025 sont finalement positifs de 50 millions, soit environ 300 millions de plus que ce qui était annoncé par ce même Conseil d'État il y a un an.

L'année complète est ainsi imprégnée de mobilisations régulières (octobre, novembre, décembre, mars, avril, mai) sous forme de manifestations et de grèves. Pis encore, le Conseil d'État annonce dès septembre un plan d'économie pour juin 2026. Les mesures potentielles sont officialisées début mai par le groupe ECOGE piloté par Monsieur Zuin, ancien magistrat de la Cour des comptes. Ces mesures sont également un coup de canif potentiel énorme dans la fonction publique et dans ses prestations (détaillé plus loin dans le rapport d'activité).

En parallèle, le projet de réforme de la grille salariale et de l'évaluation des fonctions du personnel de l'État et des secteurs subventionnés, G'Evolue, avance contraint par un calendrier qui amène les choses à se précipiter et le travail, à se bâcler. Plus le projet avance, plus la transparence laisse place à des enjeux financiers qui divisent la commission d'évaluation technique et paritaire (CETP). Les inquiétudes montent et le personnel est de moins en moins convaincu par cette réforme.

Enfin, le Cartel doit également se pencher sur son futur puisque les forces s'amenuisent. Un changement de secrétaire a lieu en cours d'année et le Cartel finit par redéfinir ses priorités pour l'année prochaine.

Le futur du Cartel et le Cartel futur

Cette année 2025 aura vu le départ de Balmain Badel. Il a posé sa démission et a quitté ses fonctions le 1er février 2026. Le bureau du Cartel le remercie encore une fois pour tout le travail accompli dans son rôle de secrétaire administratif du Cartel Intersyndical. Les finances du Cartel n'étant pas sereines et la suite incertaine, il était d'abord question de proposer un CDD entre 25% et 30%. Finalement, et puisque Terence Wenger, soussigné, continuera à la présidence du Cartel pour l'année scolaire 26-27, le poste est maintenu pour un 30% en CDI.

Il a donc fallu recruter une nouvelle personne pour ce poste de secrétaire administratif, nécessaire au bon fonctionnement du Cartel. Sylvain Fischer (FAMCO-membre comité Cartel), Terence Wenger et Geneviève Preti (co-présidence) se sont attelé-e-s à la tâche, en recevant une dizaine de candidatures, en réalisant 5 entretiens et 2 réunions pour déterminer la nouvelle personne engagée. C'est ainsi qu'Eliot Day a été recruté et commence le 16 février, après une vacance de poste de 15 jours. Diplômé en Lettres et en Médiation, Eliot exerce une activité de secrétaire dans l'association des juristes progressistes, ainsi que des activités liées à la médiation. Son 30% pour le Cartel sera donc fixé sur certains jours de la semaine pour tenir compte de ses autres engagements.

Il reste encore de la place au bureau, un retraité proche des syndicats et ayant été au bureau lui-même, nous rappelait dernièrement qu'il y a une vingtaine d'année, 5 à 6 personnes se partageaient de manière fort agréable le travail en son sein. Au bureau ou au comité, ou encore en groupes de travail du comité, travailler aux instances du Cartel, c'est à la fois un enrichissement personnel et l'emmagasinement de compétences diverses en communication, droit, relations humaines et politiques,

etc. A plusieurs, cela permet de mieux répartir la charge et de réfléchir en activant l'intelligence collective.

Tous mes remerciements vont à Geneviève pour sa patience, son expérience, son travail et son mentorat ultra-qualitatif, à Balmain et Eliot pour leur engagement et leur investissement, à Jean-Louis Rimaz et Sylvie Gamboni pour une gestion de la trésorerie parfaite, ainsi qu'aux membres du comité, Sylvain Fischer (FAMCO), Amaëlle Mischler (FAMCO), Massimiliano Masini (SIT), Sandra Froidevaux (SIT), Vincent Bircher (SSP), Antonella del Bon (SSP), Corinne Béguelin (SSP), Patrick Flury (UFAC), Jeannette Molnar (UNION), Chadlia Bahli-Keller (UNION), Emilie Wieland (UNION), Thierry De Mallac (AGEEP), Jean-Daniel Jimenez (AGEEP), Marie-Léa Baudet (SPG), Gaëtan Bhend (SPG), Olivier Baud (SPG), Corneel Martens (SPG), Grazia Fraomene (SPG) et aux membres délégué-e-s des groupes de travail sur la LPAC et G'Evolue. Un merci particulier est adressé à nos membres et suppléant-e-s de la commission d'évaluation technique paritaire G'Evolue : Alain de Felice (SSP), Jeannette Molnar (Union), Diego Cabeza (SIT), Olivier Baud (SSP-SPG), David Fernex (FAMCO) et Christian Haas (SPJ). Elle et ils donnent beaucoup de temps et d'énergie à la fois pour assurer le travail au sein de la commission, représenter les demandes du Cartel, mais aussi pour le relais des informations et le travail avec les délégué-e-s et le comité.

Terence Wenger – Co-président

Retour vers le bureau ;)

Après 4 années de présence au bureau, puis à la présidence et co-présidence, il est temps de laisser la place ! J'avais annoncé que mon objectif était d'assurer le passage, maintenir les instances du Cartel, dans l'espoir qu'une équipe reprendrait le bureau. Objectif à moitié rempli : pour la meilleure partie, la présidence sera reprise par Terence, qui a travaillé sans relâche pour se mettre à niveau sur le fonctionnement et les principaux dossiers du Cartel. Bravo à lui de l'avoir fait dans des conditions particulièrement difficiles avec une décharge très faible et son travail d'enseignant à poursuivre, presque comme si de rien n'était.... Les mobilisations incessantes auront eu le bonheur de le former entre autres sur les préavis de grève, les résolutions, les prises de parole et les animations de manifs. Nul doute qu'avec sa forte motivation, il prendra activement et efficacement les rênes de la présidence pour poursuivre le travail de maintien de la faitière. Tous mes vœux l'accompagnent. Il sera épaulé par Eliot, notre secrétaire tout aussi motivé et qui en quelques mois a également pu prendre en main le fonctionnement courant. Heureusement, le rétablissement de la gestion comptable a été consolidé par Jean-Louis Rimaz, puis Sylvie Gamboni, qui a repris les questions salariales à nouveau nécessaires avec l'engagement d'un secrétaire géré directement par le Cartel. La relève est assurée par le candidat David Fernex pour un duo compétent avec Sylvie.

Pour la mauvaise partie, il n'y aura pas d'équipe forte au bureau, et l'enjeu de la stabilité du Cartel reste toujours en question. En effet, un bureau dûment formé par des personnes issues de diverses organisations fait travailler l'intelligence collective, mais est également le garant de la cohésion au sein de la faitière. S'il est certain que chaque organisation tire à la même corde sur le fond, les attitudes et

les stratégies restent forts diverses. Il faut également ne jamais oublier les intérêts du SEV-TPG, dont les conditions ne découlent pas des mêmes lois et règlements.

Il semble très important de rester ciblé sur les conditions de travail, la défense d'un financement assuré par de justes impôts, le faire avec compétences, et maintenir des liens constants avec les député-e-s ami-e-s de la fonction publique, avec les médias, en évitant des effets de manches dogmatiques. Ceux-ci pourraient cristalliser le mécontentement de certaines franges, d'un côté comme de l'autre, et induire une perte de forces en cas de désaccord.

A mon avis, le danger subsiste qu'un rapport de force s'institue au sein du Cartel, si la présidence et le bureau ne restent pas centrés sur ce qui rassemble. Le meilleur garant reste un bureau exécutif composé d'au moins 4 à 5 personnes issues d'organisation différentes, mais conscientes de leur étiquette « Cartel ». Il s'agit en effet de se former et s'informer afin de garder une représentation de toutes les fonctions (et pas seulement celle de la sienne ou de son secteur), avec un œil particulier vers le secteur subventionné.

Avec mon expérience, et toujours pour éviter certains rapports de pouvoir ou de force, je pense qu'une présidence tournante tous les deux ans, avec un renouvellement constant d'une à deux personnes tous les deux ans au sein du bureau devrait être activement organisée par les organisations membres, en réfléchissant non seulement aux candidat-e-x-s mais également à la défense des décharges nécessaires pour le travail au sein du Cartel.

C'était un honneur, souvent un grand plaisir et une occasion unique d'acquérir des expériences et compétences que d'avoir passé ces dernières années à la présidence. Un moyen également d'affûter quelques outils diplomatiques et de développement personnel. Si je suis élue par l'Assemblée comme membre du bureau, je resterai avec plaisir aux côtés de Terence et Eliot, juste le petit bout de temps qui sera nécessaire, en essayant tant bien que mal d'arriver à suivre encore les réunions du bureau. J'espère que mon retrait partiel me permettra d'arriver à retourner également auprès de mes collègues du comité « SIT-hospitalier », parce qu'il est fondamental de garder pied et poings liés avec le terrain. **Je les remercie de leur patience et compréhension pour les avoir abandonné si longtemps, au bénéfice de mon service auprès du Cartel.**

Geneviève Preti - Co-présidente

Budget 2026 et comptes 2025 de l'Etat de Genève

Projet de budget 2026 (automne 25) et mobilisations

Le PB2026 (projet de budget) et le PFQ (plan financier quadriennal) 26-29 ont été présenté le 18 septembre 2025, avec un déficit de plus de 400 millions dans le projet de budget, soit 170 millions de plus que ce qui est autorisé par la LGAF. Suite à des amendements, en novembre 25 le budget présente un déficit de près de 700 millions. Le Cartel a directement réagi : les postes ne sont pas en suffisance, les mécanismes salariaux non-respectés avec un blocage pour les 4 prochaines années de l'octroi de

l'annuité et une indexation absente et sans rattrapage du manque des années précédentes. Le calcul est fait : pour 2026, en additionnant 2,16% d'annuité manquante depuis 2021 (addition simple, mais en réalité cela se monte à 2,26% en tenant compte des pourcentages pour un salaire qui aurait augmenté chaque année de l'inflation complète), à 1% ou 2,6% (selon le nombre d'annuités déjà obtenues), le manque à gagner en arrondissant la somme se situe à 3,1% ou 5,1%, et 2,16% pour celles et ceux qui sont déjà arrivé-e-s au bout des 22 annuités. C'est énorme !!! Les sommes réelles manquantes sont calculées sur des montants types de salaire, et communiquées au personnel.

À cela s'ajoute dans le Plan Financier Quadriennal la suppression du quatorzième salaire avant le départ à la retraite, un élève de plus dans les classes du CO, ou encore pour la population, et donc une part des employé-e-s de la fonction publique et du secteur subventionnés, la non-indexation des subsides d'assurance-maladie ainsi que la diminution d'une aide sociale à la réinsertion de cinquante francs suisses par mois. Les annuités étant entre les mains du Conseil d'État depuis le 25 janvier 2024, il n'est plus nécessaire qu'un projet de loi soit proposé au Grand Conseil, seul-e-s les magistrat-e-s peuvent décider de les octroyer ou non.

Pis encore, un plan d'économie est annoncé pour la fin du printemps prochain. Ce sera un plan d'austérité, basé sur le fait que le canton doit désormais trouver de l'argent pour encaisser des charges qui augmentent plus fort que les recettes. Le Cartel a fait les comptes : si les recettes ne sont pas adéquates, c'est que depuis 1999, toutes les baisses d'impôts imposées par la droite se monte à 2 milliards de francs qui manquent chaque année ! Et ce montant serait plus important encore si on comptait les effets de l'inflation.

La dernière baisse d'impôts (votée par la population le 24 novembre 2024) ne devait pas impacter la situation financière du canton, selon la magistrate en charge du département des finances. À cela s'ajoute plusieurs exercices positifs pour les finances, systématiquement exceptionnels. Les projets de budget déficitaires ne sont pas nouveau et un ras-le-bol général s'installe chez les employés de l'État.

Les mobilisations vont être nombreuses durant cette année scolaire, en commençant par une Assemblée du Personnel le 13 octobre à salle du Faubourg qui a proposé une nouvelle assemblée au Palladium et une manifestation pour le 30 octobre. En suite de cette première manifestation et pour avancer dans la mobilisation, l'Assemblée des délégué-e-s du 6 novembre a voté une grève pour le mardi 11 novembre après-midi. Cette date correspond avec l'audition du Cartel Intersyndical par la commission des finances le 12 novembre. Cette audition, demandée par la faitière, a permis de présenter les revendications des organisations syndicales aux député-e-s présent-e-s, notamment en ce qui concerne le nombre de poste. La délégation du Cartel a su présenter ses enjeux tout en se heurtant à une commission relativement peu concernée par les propos tenus. Rien n'a bougé et la mobilisation a bel et bien été maintenue.

Le 11 novembre a été bien suivi par le personnel puisque plus de 2500 personnes ont été présentes à la manifestation et autant ont fait la grève. Fort de cette mobilisation, le Cartel reconduit une grève le 11 décembre. La manifestation qui suit est suivie par 4000 personnes tout en sachant qu'il s'agissait du soir du vote du Grand Conseil sur le projet de budget.

Sans surprise, le budget hautement déficitaire est retoqué par le parlement qui impose en conséquence au Conseil d'État de revenir dans les 3 mois avec une nouvelle mouture du budget. Pour la droite, ce budget est beaucoup trop déficitaire. Pour la gauche, celui-ci n'amène pas assez de postes pour assurer la qualité des prestations à la population. L'État débutera donc son année 2026 en suivant le système des douzièmes provisoires. Nous apprendrons qu'en raison de la nouvelle loi sur les annuités remises en main du Conseil d'État, celles-ci ne sont pas reconduites en cas de douzièmes provisoires. Ainsi, même si nous les avons eues en 2025, elles restent abrogées en 2026.

L'année reprend pour le Cartel qui se prépare au printemps 2026. C'est durant cette période que le projet de budget 2026 bis et le plan d'économie, ECOGE, sont attendus. La mobilisation reprend doucement le 19 mars avec une manifestation d'environ 500 personnes.

Le 26 mars, Madame Nathalie Fontanet présente le bilan des comptes 2025 à la presse et aux syndicats. Le résultat est un bénéfice de 50 millions après avoir annoncé un déficit de 256 millions au projet de budget 2025. Le Conseil d'État revient le 30 mars avec une deuxième proposition de projet de budget présentant près de 600 millions de déficit. Ces deux nouveaux éléments rajoutent du bois sur le feu : encore des comptes positifs après un budget annoncé déficitaire et ce PB26 bis n'est pas acceptable et ne sera sans doute pas accepté par le Grand Conseil.

Une nouvelle grève d'une demi-journée, dès 11h, est annoncée pour le 23 avril. Le but est à la fois de maintenir tout le monde mobilisé mais en même temps, de ne pas épuiser l'entièreté de nos forces puisque la prochaine grande échéance est la fin du mois de juin avec le plan d'austérité qui sera alors annoncé et connu. La grève est suivie et 2000 personnes sont présentes à la manifestation. L'Assemblée du Personnel réunie à la promenade Saint-Antoine vote une reconduction pour les 7 et 8 mai, dates des prochaines séances du Grand Conseil qui tableront sur le projet de budget 26 bis. La grève du 7 mai débute à 16h et est suivie par près de 3'000 personnes.

Le même jour, le Conseil d'État convoque la presse pour la présentation par son président, S. Zuin du rapport du groupe d'experts sur les mesures d'économies qui pourraient être appliquées pour freiner les dépenses du canton. Un rassemblement est prévu le lendemain, 8 mai, dès 17h à la Treille pour une nouvelle fois, maintenir la pression et montrer le mécontentement. 500 personnes environ sont présentes. La mobilisation continue et celle-ci peut désormais s'appuyer sur le rapport ECOGE et ses mesures désastreuses pour la fonction publique.

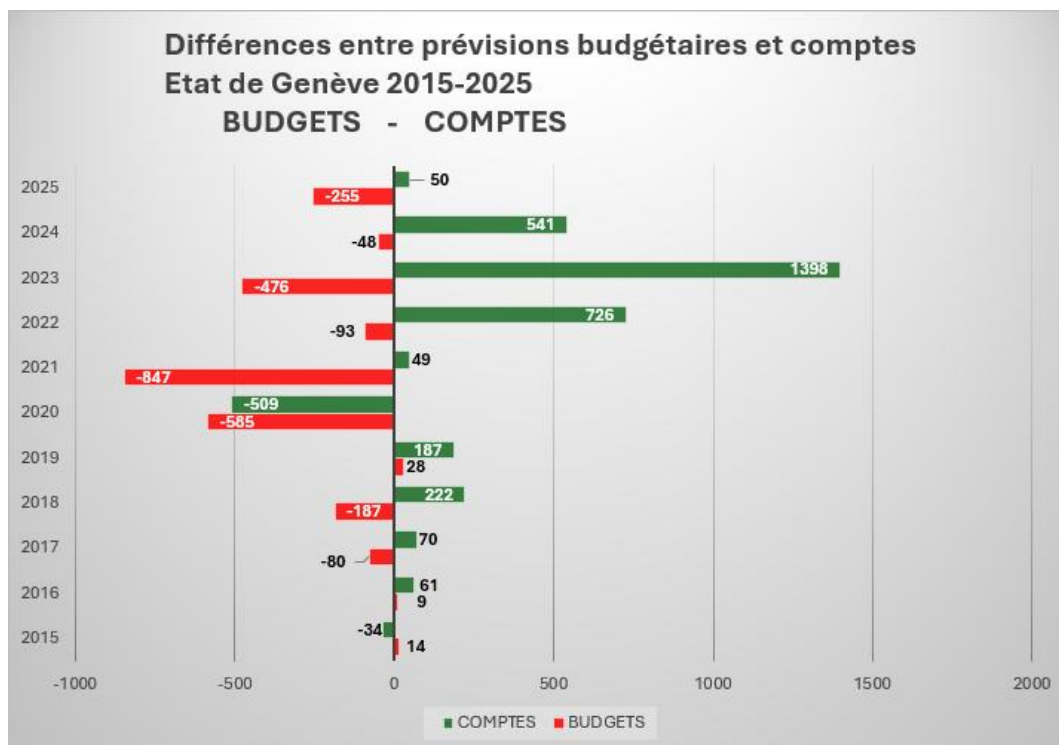
Des suites de cette publication, le Cartel Intersyndical propose une AD le 21 mai pour déterminer la suite du mouvement syndical. L'Assemblée des Délégué-e-x-s vote pour une grève de 3 jours les 2-3 et 4 juin. Il s'agit d'écouter une certaine partie de la base qui souhaite frapper fort mais également prendre ce temps pour tracter, aller parler aux collègues, les informer sur l'inventaire des mesures d'économie, et les convaincre de faire grève, s'il le faut sur un nombre d'heures restreint, ainsi que venir en nombre aux manifestations.

Comptes 2025 (présentation le 26 mars 2026)

L'année a été marquée par un nouveau décalage entre les prévisions budgétaires et les résultats effectifs de l'État. Alors que le budget 2025, présenté à l'automne 2024, prévoyait un déficit de 256 millions, les comptes 2025 publiés en mars 2026 ont

affiché un excédent de 50 millions de francs. Pour la cinquième année consécutive, les annonces alarmistes ont justifié des coupes ou gel de postes, pour finalement déboucher sur des résultats bénéficiaires.

La présentation des comptes 2025 a lieu le 26 mars 2026. Le Cartel publie un court communiqué de presse le jour même, dénonçant ces nouvelles estimations erronées.



Le Cartel demande au Conseil d'État de prendre en compte ces résultats à nouveau positifs pour rétablir l'indexation et les mécanismes salariaux dans la nouvelle mouture du projet de budget 26. Ces demandes restent sans réponses.

Le Cartel a également dénoncé le fait que les médias sont systématiquement informés avant les partenaires sociaux, en dépit des demandes répétées d'un changement de pratique.

ECOGÉ – Inventaire de mesures d'économie, dit « rapport Zuin »

Le rapport sur les mesures d'économie est demandé par le Conseil d'État. M. Stanislas Zuin, ancien magistrat à la cour des comptes, a piloté ce groupe de travail mandaté par le Conseil d'État, jugeant que la situation actuelle est critique et qu'il est nécessaire d'appliquer un plan d'austérité.

Ce rapport ne propose pas moins de 58 mesures à court-terme et 19 à moyen-terme (soit 77 au total) pour une économie totale de 533 millions de francs. Inutile de citer qu'aucune ne cible les très hauts revenus ou les grandes fortunes. Par ailleurs, ces économies de 533 millions font échos aux 434 millions de baisse des recettes conséquemment à la baisse d'impôts de novembre 2024.

Parmi ces mesures, nous retrouvons celles touchant très fortement le personnel:

- La baisse drastique du nombre de jours (456 au lieu de 720) pour le droit au salaire en cas de maladie, associée à une baisse à 80% (au lieu de 100%) du salaire dès la 2^{ème} année ;
- La facilitation du licenciement (dont les conditions ont déjà été largement facilitées en 2007) ;
- La suppression de 3 jours de vacances supplémentaires offerts pour le pont de fin d'année ;
- L'augmentation du temps de travail hebdomadaire de 1h30 pour arriver au total de 41h30 au lieu de 40h.
- Une réduction de 5% la subvention aux HUG et à l'IMAD; à prendre sur les prestations d'intérêt publique (tout ce qu'un hôpital privé ne fait pas...)
- Le non-remplacement des départs à raison de 90 postes/an dans le petit Etat, et 60 postes/an dans les EPA, sur certaines fonctions administratives, scientifiques et d'encadrement ;
- L'augmentation de la dotation horaire des enseignant-e-x-s de branches dites spéciales au secondaire comme l'éducation physique, les arts-visuels, l'alimentation, etc ;
- ...

A celles-ci s'ajoutent des attaques contre les prestations :

- La prise en compte du taux d'activité dans le calcul du RDU donnant droit à des prestations sociales (les temps partiels sont pénalisés) ;
- La suppression de la prise en charge par l'État des abonnements TPG jeunes et retraité-e-x-s ;
- L'augmentation du tarif de certains billets TPG ;
- Le retour des chambres à deux lits dans les EMS ;
-

Cette liste n'est pas exhaustive mais témoigne de l'attaque massive que la fonction publique et la population s'apprêtent à recevoir.

Ce rapport étant sorti le 7 mai, le Conseil d'État doit se positionner sur le sujet « avant l'été » soit avant le 21 juin 2026.

Seule nouvelle positive, mais à confirmer : dans ce contexte, Mme Fontanet annonce lors de la delCERH de mai 2026 que le Conseil d'Etat a décidé qu'il accordera l'annuité 2027 au personnel. De même, elle annonce qu'il n'entrera pas en matière sur une hausse du temps de travail hebdomadaire. En réalité, les enseignant-e-s et certaines personnes travailleuses sociales (OMP notamment) connaissent déjà cette hausse, en raison de changement dans les directives de gestion du temps de travail, ou en raison d'une augmentation mise en œuvre (classe d'accueil) ou annoncée (C.O.) d'un élève par classe.

Blocage des réévaluations de fonctions

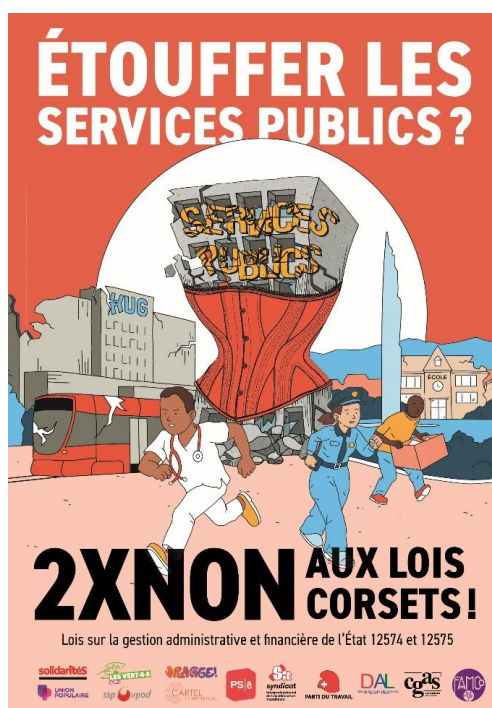
Alors que le Conseil d'Etat avait promis de ne pas bloquer les réévaluations de fonction sous SEF pendant le travail concernant G'Evolue, il annonce en septembre 2025, que toutes les réévaluations de fonction sont bloquées à partir de janvier 2026, dans l'attente des résultats de la méthode G'Evolue. La demande est faite en réunion des partenaires sociaux avec la délégation au Conseil d'Etat (delCERH) de transmettre la liste des réévaluations de fonctions qui sont arrivées avant le 31 décembre. Il est en effet difficile d'avoir cette réponse et une liste fiable en s'adressant auprès de chaque direction. La réponse est négative....

Une lettre est également adressée le 4 décembre au Conseil d'Etat par son président M. Apothéloz, pour justifier de travaux conséquents sur certaines fonctions, et l'importance de considérer leur réévaluation sans blocage. La demande est également faite en delCERH d'au moins rallonger le délai avant blocage jusqu'au 31 mars 2026. Rien n'y fait.... Dans une lettre de réponse, le Conseil d'Etat justifie du refus de budget par le Grand Conseil pour ne pas pouvoir aller de l'avant, confirme le blocage des réévaluation, et renvoie à G'Evolue pour les corrections nécessaires des évaluations de certaines fonctions.

La tentation est grande de renoncer aux travaux de nos représentant-e-s sur G'Evolue en réponse à ce manquement au devoir de réévaluation des fonctions. La majorité du Cartel pense toujours que garder des représentant-e-s au sein de cette commission technique permet d'y apporter des améliorations et d'emmagasiner les connaissances et compétences utiles pour une position finale.

Projets de loi & prises de position : succès, défaites et à surveiller

28 septembre 2025: vote VICTORIEUX contre les LOIS Corsets



Le Cartel a travaillé avec le comité référendaire pour le refus de ces lois déposées en janvier 2025 par la majorité de droite (inclus LJS) du Grand Conseil. Ces lois auraient muselé le budget des services publics.

Après le succès du dépôt de 6383 signature pour le référendum en mars, l'essai a été conclu par une victoire du NON le 28 septembre 2025 avec 54,81% des votants ! Pour rappel, La première (L12574) impose une règle rigide : les budgets de l'État ne pourraient croître que selon la démographie, ignorant les besoins réels de la population. La seconde (L12575), liée à la première, interdit toute création de poste en cas de budget déficitaire, sauf dans l'enseignement. Ensemble, ces lois bloqueraient les réponses urgentes à la hausse des besoins, même dans des secteurs essentiels comme la santé, le logement ou le social. Cerise sur le gâteau,

elles attaquaient la démocratie, puisqu'il aurait fallu une majorité des deux tiers pour s'en écarter.

Le Cartel est très fier de cette victoire, et remercie tous les partenaires syndicaux et politiques, et particulièrement le parti socialiste qui a tenu le secrétariat de référendum et de campagne, pour le travail soutenu effectué :



PL13445 - Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève

Le PL13445 proposait que pour les activités professionnelles occasionnelles exercées par des étudiants immatriculés dans un établissement de formation reconnu, durant les vacances scolaires et universitaires pour une durée maximale de 60 jours par année civile, le salaire minimum prévu aux alinéas 1 et 2 est fixé à 75% de sa valeur. Ce projet de loi n'est pas adapté : en effet, les étudiant-e-x-s sont déjà une population assez précaire, d'autant plus que les taxes HES-SO ont déjà augmenté par exemple. De plus, cette loi propose une entorse au salaire minimum légal, ce qui pourrait créer un précédent dangereux.

Le Cartel Intersyndical soutient le "NON" à cette campagne. La votation a lieu le 8 mars 2026. Malheureusement, le PL est accepté par la population, trompée par une campagne très active du patronat, instillant la peur que les entreprises ne puissent pas payer des salaires « trop élevés » aux étudiant-e-s, et dévalorisant ces travaux considérés comme « accessoires ». C'est une défaite pour le Cartel, les étudiant-e-x-s et les défenseurs du salaire minimum.

PL11715 - Loi modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)

Ce projet de loi propose une extension de l'ouverture des magasins de trois dimanches par années sans la condition de l'existence d'une CCT étendue. Le 31 décembre est une exception et est de toute façon ouvert jusqu'à 17h.

Le Cartel Intersyndical est solidaire duprivé, et décide de prendre position contre cette loi. Il n'est pas raisonnable d'envisager que des collègues travailleur-euse-x-s ne puissent pas se reposer le dimanche, même ponctuellement. Cette votation cantonale a lieu le 14 juin 2026.

PL13035 - Pour une expression non ostentatoire des convictions religieuses

Cette loi a pour but d'interdire aux personnes qui siègent au Conseil d'État, exécutifs communaux, magistrats du pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes, lorsqu'elles et ils sont en contacts avec le public, de signaler une appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs. Il en va de même pour les membres du Grand Conseil et des conseils municipaux lorsqu'elles et ils siègent en plénières ou lors des représentations officielles.

Dans sa première mouture, elle contenait un article visant les enseignant-e-s du primaire :

« Art. 11, al. 4 (nouveau, l'al. 4 ancien devenant l'al. 5) 4 Dans les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire I et II, le port ostensible de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse est interdit. »

Malgré la suppression de cet article, l'intention reste d'exclure certaines personnes de la vie publique en raison de signes visibles de leur appartenance religieuse. Il est clair que l'objectif est de viser plus particulièrement les femmes portant le voile. Le Cartel décide de maintenir sa position contre cette loi islamophobe. Cette votation cantonale a lieu le 14 juin.

Pas de Suisse à 10 millions !

Cette initiative populaire lancée par l'UDC s'explique d'elle-même. La Suisse comptait 9.1 millions de personnes fin 2025. Le but serait donc de limiter l'immigration légale, ce qui ouvre la porte encore plus grande aux abus du travail illégal qui ne manquerait pas d'augmenter en Suisse, mais aussi de limiter le droit à l'asile et au regroupement familial.

Par solidarité avec l'ensemble des travailleur-eus-e-s, le Cartel Intersyndical s'aligne sur la position de l'ensemble des syndicats en Suisse contre cette initiative facilitant la précarisation du travail des personnes migrantes. Cette votation fédérale a lieu le 14 juin 2026.

Modification de la loi fédérale sur le service civil

Le but de cette loi est de faire en sorte que le service civil soit de plus en plus une exception en faisant baisser le nombre de personnes qui le choisissent plutôt que l'armée. Ainsi, le nombre de jours à effectuer en cas de service civil serait désormais d'au moins 150.

Le Cartel constate que les civilistes sont une aide indispensable en cas de débordement des services publics. Il décide de prendre position contre cette loi. Cette votation fédérale a lieu le 14 juin.

IN201 – Garantir la souveraineté : Non aux frontaliers dans les postes stratégiques de l'État

Le Cartel Intersyndical a été auditionné par la commission du personnel du Grand Conseil pour une initiative cantonale lancée par le MCG. Cette initiative propose, comme son nom l'indique, d'empêcher l'accessibilité aux postes clés de l'État, sous-entendu de cadres, aux frontalier-ère-x-s. Le Cartel a pu signifier son désaccord aux commissaires ce jour-là. Il s'est positionné en solidarité internationale avec les travailleur-euses, tout en signifiant que les engagements, et donc les conditions signifiées dans les offres d'emploi, doivent tenir compte des expériences et connaissances du contexte local genevois par les candidat-e-s.

PL 13579 – Non aux 2 millions de coupe dans les HES-SO



(janvier 2026 – site internet Parti socialiste Genève)

Le Cartel s'associe à la jeunesse socialiste et des verts pour la récolte de signatures contre ces coupes, avec les partis de gauche, le MCG et les syndicats. Au sein du Cartel, les associations d'enseignant-e-s des Hautes Ecoles sont particulièrement mobilisés.

Dans son communiqué du mercredi 25 mars 2026, le Conseil d'Etat annonce que le référendum a abouti avec 5990 signatures. C'est une grande victoire, il ne reste plus qu'à la confirmer dans les urnes, la votation est annoncée pour le 27 septembre 2026.

A surveiller : PL13766 – Modification de la LTrait

Le Cartel Intersyndical est particulièrement concerné par cette loi. En effet, celle-ci propose la suppression pure et dure du doublement du dernier salaire avant le départ à la retraite des fonctionnaires. Cette suppression, qui fait économiser des pacotilles, montre encore une fois que la fonction publique et son personnel sont une variable d'ajustements financiers.

Le Cartel a demandé à être auditionné par la commission du personnel sur le sujet mais celle-ci, bien qu'ayant accusé réception, n'a pour le moment pas donné suite.

A surveiller : PL13448 - Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèjorent pas les commerçants

Cette loi propose de restreindre toutes les manifestations à caractère politique et à les autoriser de manière exceptionnelle, les samedis sur les axes de tramways et sur le "U Lacustre".

Cette loi serait une atteinte grave à la liberté de manifester à Genève. Il n'y a pas encore eu de votes sur ce projet qui traîne dans les couloirs du Grand Conseil.

CPEG – SUCCES et NOUVEAU DANGER

Présidence ADE

Lors de l'AD extraordinaire des Délégué-e-s de la CPEG, Geneviève Preti cède sa place de présidente de l'ADE à deux candidats sur une liste « Cartel » ; Jacques Delque (SIT) pour la présidence, et Léonard Ferati (SSP) pour la vice-présidence. Comme il n'y avait pas de liste concurrente, nos deux candidats sont élus. BRAVO à eux et bon succès dans leur tâche !

Hausse des cotisations – PL 11 548 A

Le mois de juin verra la mauvaise surprise de la remise à l'Ordre du Jour du Grand Conseil du 4 juin d'un très vieux PL, datant de 2016, souhaitant introduire une hausse des cotisations de 33 à 50% pour les employé-e-s. Un amendement est glissé en dernière minute pour ramener cette hausse de 33 à 42%. Le Cartel mobilise également sur cette question lors des grèves des 2-3 et 4 juin.

Finalement, le PL est renvoyé par une majorité gauche-MCG et LJS en commission. LJS exige toutefois que les travaux portent sur un remaniement du système....sous-entendu, passer à une primauté des cotisations.

Loi sur le Personnel de l'Administration Cantonale ([LPAC / RPAC- B5](#)) – Gestion des absences – Perte de gain en cas de maladie

En lien avec les travaux de la commission du personnel du Grand Conseil sur le PL 13'685 dit de « gestion des absences » de Mme Fontanet (cf. rapport d'activités 2024-2025), le sous-groupe LPAC du comité du Cartel (composé de Jérôme Chapuis – SIT, Chadlia Balhi Keller – Union, Corinne Béguelin – SSP et Geneviève Preti – co-présidence) rencontre des député-e-s des partis verts, PS, MCG et LJS, en automne 2025 pour discuter d'une variante possible, plus favorable aux employé-e-s. Le

comité accepte de mandater Me Bruchez, pour la rédaction d'un amendement général, dans l'idée de présenter une solution « idéale » du Cartel. Le parti LJS ne souhaite pas entrer en matière sur une telle solution. Tout en admettant que le PL 13'685 contient des dispositions inacceptables, il tient à garder la baisse du salaire à 90% dans la 2^{ème} année d'absence maladie. Il tient également à maintenir une clause de licenciement après 365 jours d'arrêt, pour des personnes dont le licenciement était signifié avant l'arrêt maladie.

Le Cartel n'arrive ainsi pas à faire valoir toutes ses prétentions, qui consistent à garder les prestations existantes en introduisant une perte de gain pour les personnes dans la première année d'emploi (actuellement, ces personnes sont très peu couvertes en cas de maladie). Finalement, les député-e-s conviennent d'une solution de consensus, LJS abandonne la baisse à 90%, et le PS dépose début 2026 un PL alternatif au PL 13 585, le PL 13 717 : <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13717.pdf>

Le 6 mars 2026, une délégation du Cartel (Chadlia Balhi Keller – Union, Corinne Béguelin – SSP et Geneviève Preti – co-présidence) est auditionnée par la commission du personnel sur ce PL. Elle fait valoir la position suivante :

Le PL 13 717 répond aux demandes du Cartel :

- 1.1. D'intégrer une assurance perte de gain dans la loi plutôt que le règlement
 - 1.2. D'assurer les employé-e-s dès la première année
 - 1.3. De maintenir un auto-financement, éviter tous les problèmes des médecins conseils payés par les assurances privées au détriment des employé-e-s malades
 - 1.4. De maintenir les cotisations aux charges sociales pendant l'arrêt de travail, et donc n'impacte pas la rente AI ou AVS future.
2. Elle règle la question du calcul de la cotisation, relevée par la cour des Comptes. MAIS : rappel que le Cartel accepte cette augmentation consécutive de la cotisation (au taux moyen d'absence, la cotisation va augmenter considérablement, ce qui baisse le salaire net, alors qu'il manque toujours 2,06% d'inflation non compensées dans les salaires de l'Etat de Genève depuis 2021).
Le Cartel souhaiterait qu'une quote part 1/3 employé-e-s pour 2/3 employeur soit maintenue jusqu'au maximum de 0,9% pour la part employé-e-s.
3. Protection contre le licenciement/reclassement:
Le Cartel salue favorablement l'introduction de cette protection. Une disposition concernant l'examen du besoin et si c'est le cas, des mesures de reclassement devraient être introduites.
Réserve : le licenciement possible après 365 jours pour motifs de résiliation annoncés avant le début de l'incapacité de travail. Le Cartel n'est pas d'accord avec cette réduction du droit, car cela ne protège pas les employé-e-s dont le licenciement serait notamment consécutif à du harcèlement, mobbing au travail. Pendant l'arrêt maladie, les causes pourraient être évaluées et des mesures de reclassement (ou disciplinaires vis-à-vis de la hiérarchie) revues par d'autres instances que celles qui ont procédé au licenciement. Il n'y a pas lieu selon nous de se substituer à un médecin traitant et/ou médecin conseil, si l'on veut résilier le contrat en estimant de façon totalement subjective que cela serait lié au à l'annonce de la résiliation. Il y a lieu justement de l'objectiver par rapport médical.

4. Caisse publique :

Le Cartel n'est pas contre l'instauration d'une caisse publique si elle permet de répondre à ses demandes susmentionnées et plus particulièrement la question des médecins conseils. La FINMA devant contrôler les caisses publiques, des mandats de contrôles pourraient mener aux mêmes dérives que celles constatées dans les assurances privées.

5. La disposition du PL « Fontanet » 13 685 concernant les absences non décomptées avant l'accouchement n'est pas incluse dans ce PL. De toute façon, cette disposition ne répond pas à la demande d'un congé pré-natal pour TOUTES les femmes. Il faudra bien y revenir un jour...

Projet G'Evolue - Nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Rappel de l'année 2024-2025

Suite à la signature de l'accord en 2022 avec le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux (CARTEL et associations de cadres), la commission d'évaluation technique paritaire (CETP) est constituée en 2023, avec 3 sièges sur 10 membres pour le Cartel. Pour rappel, 6 délégué-e-s, membres et suppléants, sont désigné-e-s par l'Assemblée des Délégué-e-s en février 23 : Alain de Felice (SSP), Jeannette Molnar (Union), David Fernex (Famco), Olivier Baud (ex-président Cartel, SSP et SPG), Diego Cabeza (SIT) et Christian Haas (UPCP).

Pour arriver à constituer une nouvelle méthode d'évaluation des fonctions et de grille salariale, les travaux de la commission débutent dès mars 2023 par une phase de formation. En parallèle, le Cartel constitue un « comité élargi G'Evolue », composé de délégué-e-x-s des organisations membres, qui se réunit tous les 15 jours, dans un premier temps, puis tous les mois avec les représentant-e-x-s et la présidence pour suivre les travaux et donner toutes indications-remarques utiles aux représentant-e-s ou à faire remonter en comité, respectivement en AD du Cartel pour les résolutions donnant le chemin à suivre. En février 2024, l'AD détermine les axes prioritaires pour des critères d'évaluation. Elle décide que les critères de contrainte (pénibilités physiques, psychiques, environnementales, ...), de responsabilité et compétences relationnelles externes (vis-à-vis des usagers-bénéficiaires) sont très importantes et doivent être valorisées davantage.

Une méthode « STRATA » de l'entreprise PWC est choisie par la CETP pour sa malléabilité et transparence. Nos représentant-e-s vont travailler dessus pour y inclure et valoriser les critères prioritaires du Cartel. Une première version (V1) est présentée dans ses généralités en novembre 2024 à des délégué-e-s du Cartel par la présidence et collaborateurs OPE et PWC. Aussitôt s'organisent des « revues métiers » avec les hiérarchies et RH pour tester la méthode sur la base des cahiers des charges existants. Sur demande de nos représentant-e-s, 60 « auditions métiers » s'ajoutent pour interroger des personnes de terrain, proposées par le Cartel, sur leurs propres fonctions.

Ces auditions démontrent d'importants problèmes sur un nombre conséquent de cahier des charges : incomplets, non-datés, voire inexistants pour certaines

fonctions, ou inconnus des personnes travaillant dans les fonctions. La question est remontée auprès du Conseil d'Etat en 2025, qui botte en touche : la situation « était pire avant », et ils prennent note d'améliorations notables à apporter sur cette gestion, mais rien de précis n'est promis à cet égard, aucun inventaire des problèmes et solutions ne sera établi.

En juin 2025, le comité élargi G'Evolue mandate ses représentant-e-s pour travailler sur la question de 3 critères d'évaluation qui pourraient accumuler des points de manière artificielle sur les fonctions hiérarchiques afin de vérifier et trouver le cas échéant une solution. Le principe de base est de ramener la différence entre les plus hauts et les plus bas salaires d'un rapport de 1 à env 3,3 à un rapport de 1 à 3.

Les travaux vont commencer sur un type de grille salariale. Les exemples des cantons romands sont récoltés et le comité élargi va y consacrer ses prochaines séances. De la même manière, le principe des indemnités devra être discuté, entre indemnité transversales et celles spécifiques à certains secteurs-travaux-conditions particulières.

Enfin, en parallèle, le Cartel demande une transparence sur l'échelle des points par fonction selon les évaluations faites à l'aide de la méthode V1 : seuls les résultats peuvent montrer des éventuels biais.

La méthode V1 a été transmise au Cartel et donc au comité élargi, mais il ne s'agit là que des éléments permettant les évaluations et non pas les évaluations en soit.

2025-2026 : Calendrier trop serré

Le Cartel a demandé la constitution d'une enveloppe budgétaire dès 2028. Nous constatons en septembre 2025 qu'une telle enveloppe est inscrite pour un montant de 57 millions dans le PFQ 26-29. Selon le protocole d'accord, des négociations avec les partenaires sociaux doivent avoir lieu sur ce montant. Il sera important d'en distinguer le coût des « droits acquis » (salaire bloqués au montant actuel, alors que la fonction aurait été évaluée à un salaire moindre) des coûts liés aux augmentations de salaires pour les fonctions réévaluées à la hausse.

À la rentrée scolaire, il est très vite question du calendrier. En effet, Nathalie Fontanet et le Conseil d'Etat souhaitent que le projet aboutisse avant la fin de la législature. Un PL doit être déposé à fin juin, puis si les travaux parlementaires aboutissent à une acceptation en 2027, l'évaluation finale de l'ensemble des cahiers des charges serait faite à fin 2027, pour une mise en route dès janvier 2028.

Les représentant-e-s du Cartel à la CETP pensent que l'ampleur des travaux demanderait une rallonge du travail de la CETP, ou alors une augmentation de ses réunions. Un rendez-vous est organisé avec Madame Fontanet et Monsieur Ostrowski, chef de projet, le 20 octobre 2025 pour présenter ces inquiétudes. La conclusion de cet entretien est que Madame Fontanet affirme que les travaux suivent leur cours comme prévu, et qu'il n'est pas question de bouger le calendrier. L'objectif reste le dépôt d'un Avant Projet de Loi (APL) à fin février 2026 qui permettra une consultation des partenaires (partis, directions départementales et Etablissements Publiques Autonomes, syndicats,...) .

Conformément au protocole d'accord, trois séances de négociations sur l'enveloppe budgétaire prévue pour le déploiement de G'Evolue sont demandées par le Cartel.

Au final, une séance aura lieu le 22 janvier et la suivante le 9 février, avec les représentantes du Conseil d'Etat Mesdames Fontanet, Hiltbold et Kast, les représentant-e-s des organisations des cadres UCA/GCA, la direction de l'OPE Madame Apffel-Mampaey, le chef de projet Monsieur Ostrowski. Le 22 janvier ce sont Olivier Baud (SPG et membre CETP) et Geneviève Preti (co-présidence) qui représentent le Cartel, et le 9 février, seront présents Terence Wenger (co-présidence), Geneviève Preti (co-présidence), Francesca Marchesini (SPG) et Alain de Felice (SSP- membre CETP).

La première séance permet au Cartel de demander les éléments nécessaires pour pouvoir ouvrir des négociations sur l'enveloppe, à savoir : le montant destiné aux salaires des fonctions ayant des droits acquis (salaires actuels plus élevés que ceux de G'Evolue, et qui serait gelés jusqu'à l'atteinte du salaire G'Evolue), la liste des indemnités qui seraient et qui ne seraient pas intégrées dans le salaire, la liste des fonctions avec salaires perdants/neutres/gagnants et le système d'annuité retenu. Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il a également besoin de ces éléments qui ne sont pas encore connus. Il n'est donc pas possible de négocier quoi que ce soit.

Lors de la deuxième séance, la délégation du Conseil d'Etat revient à nouveau les mains vides mais nous informe du montant d'une enveloppe décidée par la Conseil d'Etat qui permettra de réaliser les simulations nécessaires à l'obtention des éléments demandés par le Cartel. Ce nombre n'est pas négocié par la délégation du Cartel qui comprend le besoin d'avoir des simulations et donc une enveloppe budgétaire théorique mais qui **souhaite rouvrir des négociations au moment où les simulations auront effectivement eu lieu**. C'est également durant cette séance que l'écart de compréhension entre Mme Fontanet et les gestionnaires de projet est mis en évidence : selon la directrice de l'OPE et le chef de projet, l'APL qui était prévu pour fin février ne comprendrait aucune information autre que juridique. Les parties présentes, inclus la délégation au Conseil d'Etat conviennent que cela le rend complètement inutile. Il n'y aura donc pas d'APL pour G'Evolue et tout se jouera en juin prochain, date butoir selon le calendrier actuel pour la fin des travaux et la publication du PL. Il est convenu que **ces deux séances deviennent des séances d'information et que les négociations sont à reprendre ultérieurement** une fois les éléments nécessaires rassemblés et communiqués aux partenaires.

Dès lors, deux courriers sont rédigés et envoyés au Conseil d'Etat. Un premier, le 19 février 2026, co-rédigé avec l'UCA et le GCA, rappelant ce que les organisations syndicales demandent pour pouvoir préparer les futures négociations, à savoir :

- L'inventaire des fonctions avec les points par critères et sous-critères attribués à chaque fonction ;
- Un catalogue des indemnités, comprenant l'information et l'argumentation à propos de celles ayant été intégrées dans les points pour les fonctions concernées et celles subsistant à part (tâches ou pénibilités ponctuelles) ;
- La grille salariale proposée ;
- Le rattachement de chaque fonction à ladite grille salariale ;
- L'inventaire des fonctions gagnantes, neutres, "perdantes", en comparaison avec l'existant ;
- Le principe d'annuités proposé, avec une explication sur les options étudiées et les raisons du choix opéré, qui inclue une proposition d'intégration dans la loi afin d'assurer au maximum la pérennité de son application.

Les organisations co-signataires du courrier demandent également à ce que les séances de la CETP soient maintenues avec la même régularité jusqu'à

l'aboutissement des travaux, soit jusqu'à fin juin. En effet, très peu de séances sont agendées entre mars et juin 26. Comme résultat, la CETP obtiendra d'avoir seulement deux séances supplémentaires entre mars et juin.

Le Cartel écrira encore deux lettres à Mme Fontanet, afin d'insister à la fois sur l'importance d'intégrer les annuités dans les travaux, et le problème du manque d'aller-retour entre les travaux effectués par les équipes de l'Office du Personnel de l'Etat et de PWC et la CEPT. Mme Fontanet convient dans la 2^{ème} réponse à notre deuxième lettre que les annuités sont part intégrante de la grille salariale mais n'entre pas en matière pour le reste. Nos représentant-e-s évoque l'impression de n'être plus qu'une « chambre d'enregistrement » et que par manque de temps, seule une option est maintenue et étudiée. Est-ce que cette option sera une bonne option, meilleure que SEF ? Peut-être, peut-être pas. Selon eux, il manquera des études complètes sur plusieurs options différentes qui permettent une comparaison.

Systèmes des annuités

Le comité élargi s'est également mis à bosser sur les annuités pour la nouvelle grille salariale durant l'année scolaire 2025-2026. Les revendications sont :

- L'entièreté des salaires compris dans un rapport de 1 à 3 ;
- Valorisation des salaires de base, notamment en raison de la prise en compte des critères psycho-sociaux et de pénibilité ;
- Suppression des classes 4 et 5 actuelles ;
- Une progression plus importante en début de carrière ;
- Ad minima, maintenir l'augmentation moyenne des classes de 35% sur 22 annuités.

Après plusieurs séances de travail, le comité élargi compare différents systèmes d'annuité dont celui repris « des horlogers » qui valorise les petites classes avec de fortes annuités (+50%) pour les bas salaires (classes 4 à 14 actuelles), de faibles annuités (+20%) pour les haut salaires (classes 23 à 33 actuelles) et une progression similaire à celle en place dans SEF pour les autres. Il est demandé aux représentant-e-s du Cartel de présenter ce système pour l'introduire dans la réflexion sur les annuités au sein de la CETP. Cette idée sera rapidement bottée en touche par la délégation employeur lors de la présentation par nos représentant-e-s à la CETP, à la fin du mois d'avril 2026. Cette délégation revendique d'autres éléments comme la volonté d'augmenter le salaire des cadres et des hauts cadre en permettant un écart de 1 à 4 entre la plus petite classe et la plus haute en annuité 0.

Rencontre avec les partis

Suite aux inquiétudes remontées par les délégué-e-s de la commission d'évaluation technique paritaire et partagées par les membres du comité élargi G'Evolue, il a été proposé et décidé que la co-présidence du Cartel irait rencontrer les partis politiques du Grand Conseil pour les sensibiliser au manque de temps pour du travail complet au sein de la CEPT. Il est aussi important de leur expliquer que la validation de la V1 par le Conseil d'Etat en janvier dernier s'est faite sans connaissance des résultats de tests. Nous restons inquiets que des travaux complémentaires doivent être demandé ultérieurement par les député-e-s lors de l'examen de la loi. L'idée est aussi de leur montrer les compétences acquises par le Cartel, le sérieux du travail de suivi, et donc, au-delà des positions politiques, des positions qui sauront s'appuyer sur des connaissances techniques réelles. En effet, une fois le projet abouti, il devra être voté

par le Grand Conseil (moyennant des procédures potentielles de renvois en commission du personnel ou des finances par exemple).

Pour ce faire, la présidence a contacté les chef-fe-x-s de groupe et les présidences des partis suivants : UDC, MCG, PLR, le Centre, LJS, Vert-e-s et PS. Geneviève Preti et Terence Wenger ont, avec l'appui de Christian Haas et Alain de Felice, rencontré le MCG, le PLR, Le Centre. Ces réunions ont été pertinentes puisque le Grand Conseil n'a pas d'autres vues sur le projet que les communications de la Conseillère d'État en charge, Madame Nathalie Fontanet. L'UDC et LJS n'ont pas répondu à la demande du Cartel.

Les Vert-e-s et le PS ont été ensuite rencontrés dans une même séance. Ils s'inquiètent des éventuels manques sur les travaux menés et se disent prêt à déposer une question urgente au Grand Conseil à ce sujet.

Mobilisations

L'année a été ponctuée de plusieurs mobilisations sectorielles ou transversales.

Budget 2026 et PFQ 26-29:

- **30 octobre 2025** : manifestation de **1'000 personnes**, avec Assemblée du Personnel :

L'Assemblée du personnel confirme à nouveau qu'elle exige :

- **Le respect des mécanismes salariaux avec l'octroi des annuités pour les 4 prochaines années ;**
- **Une indexation des salaires à 2.5% pour 2026, pour faire face à l'inflation et l'augmentation du coût des primes d'assurance maladie ;**
- **L'octroi des postes en adéquation avec les besoins réels afin de garantir la qualité du service public ;**
- **Le retrait du plan d'économies annoncé afin de préserver les conditions de travail, les salaires et les prestations publiques à la population ;**

- **11 novembre 2025, grève dès 13h00 et manifestation** Cette date est choisie car c'est la veille de l'audition du Cartel par la commission du personnel. C'est également une semaine de séances du Grand Conseil et les députés doivent voter sur ce budget. La manifestation est suivie par près de **2500 personnes**.
- **11 décembre 2025, grève dès 11h et manifestation** La mobilisation grandit avec **4000 personnes** dans la rue. Le PB26 est rejeté par les députés et le Conseil d'État doit revenir dans les trois mois avec une nouvelle mouture.
- **19 mars 2026, manifestation** contre le futur PB26bis qui s'annonce totalement similaire au premier. Nos revendications sont de réintégrer toutes nos exigences dans ce PB26bis. **500 personnes** sont présentes.
- **23 avril 2026, grève dès 11h et manifestation** La mobilisation grandit à nouveau avec **2000 personnes** présentes. Cela se comprend avec notamment la présentation des comptes 2025 qui s'avèrent être finalement

positifs de cinquante millions, soit 300 millions d'écart avec les prévisions.

- **7 mai 2026, grève dès 16h et manifestation** contre les mesures d'austérité du PB26bis, avec les mêmes revendications. Le rapport ECOGE est présenté le matin même à la presse. Près de **2500 personnes** sont présentes, après l'annonce du rapport présentant pas moins de 58 mesures terrifiantes pour économiser sur le dos de la fonction publique. Ce soir-là, le Grand Conseil est réuni mais ne se penchera pas sur le PB26bis.
- **8 mai 2026, rassemblement dès 17h** sur la promenade de la Treille. **500 personnes**. Le Grand Conseil n'a finalement pas tranché sur le PB26bis.
- **2-3-4 juin : grève de 3 jours**
Manifestation du 2 juin à 18h30: env. 1'000 personnes
Rassemblement le 3 juin de 11h30 à 13h30 : env. 500 personnes
Manifestation du 4 juin (sous une pluie battante) : env. 1500 personnes

Deux **Assemblées du personnel** ont lieu :

2 juin à 16h00 :

- Présentation des mesures d'économies, des écarts de fortune et impacts charges salariales, ...
- Information-rappel programme jours suivants, annonce de la promesse du CE d'accorder l'annuité 2027, paroles à la salle.

4 juin à 16h00 :

- Paroles aux organisations syndicales et d'usager-es, impact mesures d'économie (AVIVO, Solidarité Tattes, Grève féministe, Unia)
- Parole à la salle, souhait pour la suite de la mobilisation, ...

- **25 juin : un préavis de grève** est déposé le 10 juin en lien avec le dépôt de mesures d'économie avant le 21 juin, touchant aux conditions de travail. Il sera levé et reporté (probablement à la rentrée scolaire 2026), si lesdites mesures ne sont pas communiquées avant le 21 juin.

Chiffres des grévistes annoncés dans le petit Etat :

11 novembre 25 (dès 13h00)	11 décembre 25 (dès 13h00)	23 avril 26 (dès 11h00)	7 mai 26 (journée)
2'498	2'322	2'219	541

2 juin 25 (dès 13h00)	3 juin 26 (dès 13h00)	4 juin 26 (dès 11h00)
1'269	721	1'321

Grèves et mobilisation, budget canton de Vaud :

Le Cartel a soutenu les camarades fonctionnaires du canton de Vaud après les annonces de leur Conseil d'Etat sur le budget et la contribution de solidarité notamment. Deux communiqués ont été envoyés aux organisations syndicales SUD, SSP et FSF en novembre 2025. L'organisation syndicale SUD nous a réécrit le 7 mai passé pour nous annoncer leur soutien "plein et entier à la lutte qui nous est commune pour la défense des services publics".

Mobilisation pour les coupes UNIGE-HES :

- **1er octobre 2025, rassemblement** devant Uni-Mail contre les économies de 460 millions prévues par le Conseil Fédéral dans la formation, recherche et innovation. De plus, ces coupes se répercuteront sur les taxes universitaires.
- **5 mars 2026, manifestation** contre les économies du Conseil Fédéral.

Soutien à la grève des maçons :

3 novembre 2025, grève et rassemblement des maçons à la place Lise-Girardin. La présidence du Cartel a présenté son soutien à cette mobilisation.

Soutien à la grève du personnel de la ville de Genève :

4 décembre 2025, dès 5h30 au dépôt du service de la voirie. La présidence du Cartel a participé au piquet de grève de ce matin là. La mobilisation a payé pour les employé-e-x-s de la ville de Genève. À signaler également la victoire à la chambre administrative déclarant illégal le service minimum en ville de Genève. Un recours est en cours.... La mobilisation a payé puisque les mécanismes salariaux n'ont finalement pas été gelés par le Conseil Municipal de la ville le 8 décembre au soir.

Manifestation de riches :

1er mars 2026, participation de la co-présidence (Terence Wenger) **au rassemblement** dans les rues basses organisé par la CGAS, en caricaturant la droite bourgeoise à l'approche des votations sur le salaire minimum étudiant.

GIAP :

5 mai, grève et manifestation : La co-présidence était présente en soutien au personnel du GIAP qui a fait une grève seul pour la première fois de son histoire.

2 juin, grève et manifestation : la co-présidence prend la parole pour le soutien du Cartel à ce mouvement, lors d'une nouvelle grève de ce personnel, qui défend également son droit à la grève et l'illégalité de la réquisition de certain-e-s collègues.

Divers

Droit de grève

En réaction à des lettres de direction au DIP, ainsi qu'à des menaces de réquisition d'enseignant-e-s, le Cartel rédige le 9 décembre une lettre à l'attention de l'Office du Personnel de l'Etat, afin de demander le retrait de ces mentions. La lettre mentionne

le droit supérieur et l'absence de service minimum dans l'enseignement, ainsi qu'un jugement de la chambre administrative concernant un recours des syndicats contre le service minimum à la Ville de Genève.

Au titre de présidente de la délégation des Ressources Humaines du Conseil d'Etat, Mme Nathalie Fontanet répond le 18 décembre que le service minimum ne concerne que la passation des oraux et que le jugement de la chambre administrative reste encore sujet à recours. D'une part, cette pratique concernant la passation des oraux reste illégale, une directive ne pouvant être appliquée si le droit supérieur la contredit, d'autre part, nous avons des preuves que les directions ne mentionnent pas seulement la passation des oraux dans leurs lettres. Cependant, le Cartel décide d'en rester là pour l'instant. Le comité a voté en 2026 un budget pour financer une part d'un mandat d'avocat, en cas de litige d'une personne employée à ce sujet, dont le jugement pourrait faire avancer cette cause. Il s'agit toutefois si le cas se présente d'évaluer risques et bénéfices pour la personne.

Communications syndicales

Le Cartel Intersyndical a essuyé plusieurs difficultés avec le Conseil d'Etat en ce qui concerne les communications syndicales, notamment sur les adresses mails du personnel de l'Etat.

En effet, invoquant sans cesse l'arrêté du Conseil d'Etat de 2017, l'OPE a fréquemment demandé à ce que la communication soit revue, écourtée, objective, etc.

Cette situation n'étant pas possible, le Cartel Intersyndical a souhaité obtenir la liste de tous les lieux d'affichage conformément à l'article 18 alinéa 3 du RPAC, ce qui lui a été refusé par l'OPE.

Dès lors, le Cartel a joué le jeu jusqu'au 8 mai 2026. En effet, l'info-lettre de ce jour contenait des modifications liées à l'actualité du jour concernant l'annonce de l'inventaire des mesures d'économie. Cette communication semble être la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour Nathalie Fontanet qui estime alors que ça ne va plus et que ces communications, tout en étant une source de travail conséquente pour l'OPE, vont devoir désormais répondre à de nouvelles règles.

Le Cartel est en attente mais il est certain qu'il n'en restera pas là et qu'il luttera pour préserver son droit à la communication.

Discussions avec la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources humaines

Chaque mois, sauf pendant vacances scolaires, une délégation du Cartel a participé à une rencontre entre la délégation aux Ressources Humaines du Conseil d'Etat et les autres partenaires sociaux représentant-e-x-s des employé-e-x-s (associations de cadres UCA et GCA ainsi qu'Avenir syndical). Le Conseil d'Etat est représenté par Mme Nathalie Fontanet, présidente de la délégation, Anne Hitpold et Carole-Anne Kast. Traditionnellement, c'est le-la magistrat-e en charge des Ressources Humaines qui la préside, et les deux magistrat-e-s à la tête des départements les plus fournis en postes qui l'accompagnent.

Composition du bureau

La composition du bureau du Cartel de juin 2025 à juin 2026 est la suivante : Geneviève PRETI, co-présidente, Terence WENGER, co-président, Jean-Louis Rimaz, trésorier et Sylvie Gamboni, co-trésorière depuis le 12 février 2026. La co-présidence étant possible depuis l'Assemblée statutaire du 19 juin 2025, durant laquelle, le bureau a proposé au vote une modifications des statuts ouvrant la possibilité d'une co-présidence en lieu et place de la vice-présidence prévue jusqu'alors.

Le Cartel s'est inquiété de son avenir durant l'année en cours. Pour l'année qui vient, le Cartel prévoit une personne à la présidence, seule, et un bureau similaire à celui actuel avec moins de décharges. Sur ses considérations et en l'absence de renforts certains, le Cartel décide de réduire son activité pour l'année qui arrive. Les tâches seront recentrées sur :

- la coordination entre les organisations membres,
- les rencontre avec la délégation aux ressources humaines du Conseil d'État,
- les communications au personnel et les mobilisations.

Sur les dossiers (LPAC-G'Evolue-Référendum-Initiatives-....), des groupes de travail autonomes et qui rendront compte directement au comité pourront être formés.

Secrétariat

Balmain BADEL, engagé à 30 %, a quitté son poste pour un poste de responsable de secteur chez UNIA. Son contrat a pris fin le 1 février 2026. Des démarches ont été entreprises par le bureau du Cartel dès janvier 2026 afin d'engager une personne pour le remplacer. Après un long processus, c'est la candidature de Eliot DAY, détenteur d'un Master en lettres et d'un CAS en Médiation, qui a été retenue, engagé à 30% depuis le 15 février 2026.

Sylvie GAMBONI et Eliot DAY se sont rencontrés à plusieurs reprises pour trancher parmi divers contrats de cotisations sociales et déterminer celui qui lui conviendrait le mieux. Un grand merci à Sylvie GAMBONI pour son travail accompli sur ce point. Cela a permis de libérer du temps de travail pour le bureau, d'autant plus que jusque là, le salaire de Balmain BADEL et donc l'entièreté de cet aspect financier était géré par la CGAS.

Eliot DAY, jeune trentenaire, travaille également pour l'AJP (Association des Juristes Progressistes) et en tant que médiateur. Ses connaissances sont un atout pour le bureau du Cartel.

Equilibre financier du Cartel

Suite à plusieurs années déficitaires à hauteur d'env. 5'000.--, l'AD statutaire du 19 juin 2025 donne mandat au comité de réfléchir à une solution d'équilibre à proposer à l'AD statutaire 2026. La question du loyer revient à plusieurs reprises en discussion. Les droits syndicaux permettent de demander à l'employeur de fournir des locaux aux organisations syndicales, mais la situation ne semble pas favorable pour une telle demande dans cette législature.

Finalement, l'AGEEP propose de partager son local, situé en vieille ville et très peu utilisé, pour une somme symbolique de 100.--/mois. Terence Wenger et Geneviève Preti vont le visiter, et constate que l'espace est suffisamment grand pour y réunir

les membres du comité. La disponibilité est plus grande que dans la solution actuelle. Le Cartel peut disposer librement du local, avec deux jours seulement en semaine pris par l'AGEEP, mais avec possibilité d'y venir tout de même en s'organisant à l'avance. Le Cartel n'aurait pas de frais d'installation.

L'économie serait de 4'800.--, soit correspondant au déficit des dernières années. Le déménagement est prévu pour début janvier 2027, afin de laisser à la SPG le temps nécessaire pour prévoir une solution dans ses locaux au départ du Cartel.

Le comité du 28 mai approuve cette solution, qui évite d'avoir à augmenter les cotisations.

Un grand merci à Thierry de Mallac et au comité de l'AGEEP pour cette solution !

Réunions des instances de juin 2025 à juin 2026 :

Bureau : toutes les semaines, hors vacances scolaires.

AD : 9 octobre 2025, 6 novembre 2025, 15 décembre 2025, 12 février 2026, 21 mai 2026, 18 juin 2026 (statutaire)

Comité : une fois tous les 2-3 semaines, hors vacances scolaires

Groupes de travail :

- Comité élargi G'Evolue : une fois par mois
- Groupe de travail LPAC-RPAC : selon les besoins, en fonction des modifications LPAC et RPAC à traiter.

AP : 13 octobre 2025, 30 octobre 2025, 11 novembre 2025, 12 mars 2026, 23 avril 2026, 2 et 4 juin 2026.

Communications

Info-lettres du Cartel en 2025-2026

Le Cartel a, sur l'ensemble de l'année 2025-2026, envoyé **20 infolettres** à l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné (HUG, IMAD). Ces info-lettres sont relayées dans le subventionné, et dans l'université, par les secrétaires syndical-aux du SIT et du SSP.

25 août 2025	Point de situation G'Evolue
17 septembre 2025	Refus de la hausse des cotisations caisses de pension
22 septembre 2025	PB26 – Assemblée du Personnel
3 octobre 2025	Défendre les mécanismes salariaux et les postes !
13 octobre 2025	Rappel Assemblée du Personnel
17 octobre 2025	30 octobre, 17h l'AP décide de réagir sur le PB26
4 novembre 2025	Vers la grève le 11 novembre
6 novembre 2025	Grève dès 13h et manifestation le 11 novembre
17 novembre 2025	Le personnel décide de reconduire la grève le 11 décembre
2 décembre 2025	Le 11 décembre – Grève et manifestation
9 décembre 2025	Jeudi 11 décembre – Grève et manifestation
20 février 2026	Dossiers en cours
5 mars 2026	12 et 19 mars – Assemblée du Personnel et manifestation du Cartel
9 mars 2026	Rappel – AP le 12 mars et manifestation le 19 mars
20 avril 2026	23 avril, tout le monde en grève !
4 mai 2026	7 mai : grève et mobilisation
7 mai 2026	Face au plan d'austérité, la mobilisation continue
26 mai 2026	Tout-e-x-s en Grève les 2-3 et 4 juin
01 juin 2026	Grève les 2-3-4 juin – information
<i>(en cours de rédaction) : 15 et 22 juin : grève le 25 juin si dépôt mesures d'économie</i>	

Communiqués de presse – conférences de presse

15 septembre 2025

Communiqué de presse : *REFUS de la hausse des cotisations pour les nouveaux employé-e-s à la FPTPG/CPEG/Caisse de la police*

18 septembre 2025

Communiqué de presse : *PB 2026: fin des annuités, aucune indexation, postes insuffisants et plan d'économies à venir. Le Cartel rejette ce projet de budget d'austérité et appelle à une ASSEMBLEE GENERALE*

9 octobre 2025 :

Communiqué de presse : *Incohérence entre la suppression des annuités de la fonction publique et travaux sur la nouvelle méthode d'évaluation des fonctions G'Evolue*

8 décembre 2025 :

Conférence de presse à 10h00 dans les locaux du Cartel : *Attaque contre la liberté syndicale de Communiquer, Soutien total du Cartel au Syndicat des Services Publics*

11 décembre 2025 :

Communiqué de presse : *Grève et mobilisation en hausse, Plus de 4'000 personnes dans la rue pour cette 2ème grève contre l'austérité*

26 mars 2026 :

Communiqué de presse : *Comptes 2025 : bis repetita, excédentaires, coupes maintenues*

Invitation aux médias, lundi 30 mars 2026 : *Réaction à la suite de la présentation du PB26 bis, Grande salle du SIT*

21 avril 2026 :

Conférence de presse : *Position du Cartel Intersyndical sur l'avancée des travaux G'Evolue*

6 mai 2026 :

Communiqué de presse : *Plan d'économies - le Cartel intersyndical dénonce la méthode du Conseil d'Etat*

(Certaines info-lettre ou résolution sont également envoyées à la presse)

Organisations membres

AGEEP

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles • 38, avenue Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • www.ageep.ch

FAMCO

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève) • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • info@famco-ge.ch • www.famco-ge.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • bureau@fapcegm-hem.org • www.fapcegm.org

SEV-TPG

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève • secretariat@sevtpg.org • www.sevtpg.org

SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers • case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch • www.sit-syndicat.ch

SPG

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • spg@spg-syndicat.ch • www.spg-syndicat.ch

SPJ

Syndicat de la police judiciaire • info@spj-geneve.ch • www.spj-geneve.ch

SSP

Syndicat des services publics • 6, rue des Terreaux-du-Temples • 1201 Genève • secretariat@sspge.ch • www.sspge.ch

UFAC

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • www.ufac-ge.ch

UFPG

Union des fonctionnaires de la police genevoise • Case postale 74 • 1217 Meyrin • info@ufpg.ch • www.ufpg.ch

UNION

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël • 1204 Genève • secretariat@union-ge.ch • www.union-ge.ch

UPCP

Union du Personnel du Corps de Police • Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge • www.upcp.ch/